

## CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN - GENÈVE 2009

### DONNÉES DE BASE SUR LE PROCESSUS D'EXAMEN DE DURBAN

#### Raisons de l'importance du processus

Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée sont des problèmes qui se posent quotidiennement partout dans le monde, entravant le progrès dans la vie de millions de personnes. Que ce soit en menaçant les opportunités d'emploi des individus, en leur rendant difficile la jouissance des droits fondamentaux de l'homme à l'égalité et en alimentant la haine ethnique qui conduit au génocide, le racisme et l'intolérance qui y est associée détruisent des vies. Il est impératif de promouvoir la lutte contre ces phénomènes.

La Conférence d'examen de Durban offre l'occasion d'évaluer et d'accélérer le progrès de la mise en œuvre des mesures adoptées à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée qui s'est tenue en 2001 à Durban en Afrique du Sud.

Le document final de la Conférence mondiale de 2001, la Déclaration et programme d'action de Durban (DDPA), qui a été adopté par consensus, est le cadre le plus complet et le plus utile pour aborder le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il comprend des mesures d'une portée considérable pour lutter contre le racisme sous toutes ses formes, appelant à durcir la législation et les mesures administratives contre la discrimination; à améliorer l'éducation, l'accès à la santé et l'administration de la justice; à réaliser de plus grands efforts pour lutter contre la pauvreté et garantir le développement; à améliorer les voies de recours et les ressources disponibles aux victimes de racisme; et à assurer un plus grand multiculturalisme et respect de l'état de droit et des droits de l'homme.



Une fille australienne autochtone plante dans le sol des découpes peintes en forme de main à Durban en Afrique du Sud pendant la Conférence mondiale contre le racisme en 2001.

© UNICEF / Giacomo Pirozz

La Conférence mondiale contre le racisme et la DDPA ont déjà contribué à des développements importants dans la lutte contre le racisme, notamment l'adoption de la législation et la création d'institutions nationales pour lutter contre le racisme, plus particulièrement en Amérique latine et aux Caraïbes, ce qui a aidé à réduire la discrimination. Elles ont également contribué à d'importantes modifications constitutionnelles au Népal, à l'amélioration de la vie de milliers de membres de groupes minoritaires à travers toute l'Asie grâce à une plus grande mise en réseau des ONG, à rendre justice aux descendants des victimes par le biais d'excuses de gouvernements nationaux et à influencer la législation au sein de l'Union européenne visant à promouvoir les droits des minorités et d'autres groupes vulnérables.

Tout en évaluant les progrès concernant les engagements de Durban, le Processus d'examen contribuera à identifier les lacunes dans leur mise en œuvre, permettra aux gouvernements et à la société civile de partager et de bénéficier des bonnes pratiques et fournira l'occasion d'exposer les moyens concrets pour faire la différence sur le terrain. La Conférence d'examen de Durban est également une étape essentielle pour réaffirmer non seulement que le racisme existe dans tous les pays, mais aussi qu'il incombe à tous les gouvernements et à toutes les sociétés d'y remédier.

Une large participation est essentielle compte tenu de l'importance des questions en discussion à la Conférence. Le manque de participation à la conférence d'examen risquerait d'annuler certains des progrès réalisés suite à la DDPA; ce serait envoyer le message aux victimes de la discrimination raciale et d'autres discriminations, ainsi qu'à ceux qui perpétuent le racisme, que la question n'est plus une priorité de l'agenda politique international. En outre, ce n'est qu'en participant activement que les États pourront influencer les résultats de la Conférence.

## **Décision de tenir une Conférence d'examen**

La décision de convoquer la Conférence d'examen de Durban a été prise par les États Membres lors d'une réunion de l'Assemblée générale en 2006. L'Assemblée générale a demandé au Conseil des droits de l'homme des Nations unies de préparer le processus et le Conseil des droits de l'homme a dès lors mis sur pied un comité préparatoire de la Conférence. Le Comité préparatoire est chargé de l'organisation de la Conférence et de la supervision des négociations sur un document final. Il est ouvert à la participation de tous les États Membres. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a été nommée par le Secrétaire général des Nations unies pour remplir la fonction de Secrétaire général de la Conférence et son Bureau fonctionne comme son Secrétariat.

## **Participation des organisations non gouvernementales**

Les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres acteurs de la société civile jouent un rôle essentiel dans la lutte contre toutes les formes de racisme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH, qui est le Secrétariat de la Conférence) encourage leur participation dans le processus d'examen. Le HCDH met plusieurs endroits à disposition pour l'organisation par des ONG d'événements en marge de la Conférence d'examen et organise une série d'événements qui mettront en lumière les questions débattues lors de la Conférence tels que les droits des peuples autochtones, le lien entre le racisme et la pauvreté, et le maintien de l'ordre dans des sociétés diverses. Tous ces événements permettront à un grand nombre de parties prenantes d'échanger leurs points de vue et de partager les meilleures pratiques sur les questions qui sont au cœur du processus d'examen de Durban. Pour faciliter la participation du plus grand nombre possible d'ONG, le HCDH aide également beaucoup d'entre elles pour leurs frais de voyage.

## **A PROPOS DU HCDH**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), une composante du Secrétariat des Nations Unies, a reçu un mandat unique pour promouvoir et protéger tous les droits de l'homme. Avec son siège à Genève, le Haut-Commissariat est également présent dans quelque 40 pays. Avec à sa tête le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, une fonction établie par l'Assemblée générale en 1993 pour être le fer de lance des efforts des Nations Unies en matière des droits de l'homme, le HCDH entreprend des actions basées sur le mandat unique qui lui a été donné par la communauté internationale de protéger et de défendre la législation internationale des droits de l'homme. Pour plus d'information, veuillez consulter le site: [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)